

Lausanne, le 02 juin 2017

Madame, Monsieur, chers Parents

Votre école de musique fait partie d'un réseau d'écoles de musique nommé Ecole de Musique Vaudoise en Réseau. Grâce à une reconnaissance au niveau cantonal, le subventionnement par la Fondation de l'Enseignement de la Musique a amené notamment une amélioration des conditions de travail du corps professoral, une stabilité dans les tarifs d'écologies et des projets musicaux.

Les subventions allouées aux écoles de musique sont calculées sur la base du nombre de minutes d'enseignement et complètent les écologies pour le financement des écoles de musique.

Malheureusement, suite à une décision politique cantonale, la Fondation pour l'Enseignement de la Musique ne pourra pas prendre en compte les augmentations du nombre d'élève pour la rentrée scolaire 2017 dans le calcul de subventionnement.

Par conséquent, durant cette année scolaire 2017-2018, l'école de musique pourra accueillir un nombre limité de nouveaux élèves.

Je suis conscient que cette situation puisse générer des interrogations et espère que cette limitation ne perdurera pas dans le temps.

La direction de l'EMVR ainsi que les responsables des écoles de musique sont disponibles pour toute demande de renseignement complémentaire.

Je vous remercie pour tout le soutien dont vous faites part pour les écoles de musique et je vous adresse, Madame, Monsieur, chers Parents, mes salutations distinguées.

M. Baptiste Fabureau

Directeur de l'EMVR

